

**De :** Roberge, Jean  
**Envoyé :** 18 septembre 2003 17:11  
**À :** 'alain.lalumiere@ville.saguenay.qc.ca'  
**Objet :** La qualité de l'eau brute à la prise d'eau de Ville de Saguenay dans la rivière aux Sables  
**Importance :** Haute

Monsieur Alain Lalumière  
chef du Service des travaux publics  
Ville de Saguenay

Dans son mémoire présenté lors de l'audience publique sur le projet de régularisation des crues du bassin versant du lac Kénogami, Ville de Saguenay a exprimé des préoccupations quant aux effets que pourraient avoir les excavations proposées dans la rivière aux Sables sur la qualité des eaux brutes à sa prise d'eau.

La Ville pourrait-elle préciser quels inconvénients auraient sur l'opération de son usine de traitement de l'eau potable d'éventuelles augmentations de turbidité et de concentration de matières en suspension à sa prise d'eau dans la rivière aux Sables ?

Quelles sont les exigences de qualité minimale requises pour l'eau brute à la prise d'eau en termes de concentration de matières en suspension ?

La Commission d'examen conjoint souhaiterait obtenir votre réponse par courriel dans les meilleurs délais. Elle vous remercie à l'avance de votre collaboration.

*Jean Roberge, analyste*

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement  
575 Saint-Amable, Québec, QC, G1R 6A6



(418) 646-3630 ou 1-800 463-4732 (sans frais)



télécopieur (418) 643-9474



jean.roberge@BAPE.gouv.qc.ca